Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_21-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 07 octobre 2026

DELIBERATION : 2026-05-21

OBJET : Edition d'un livre sur les patrimoines de la CCAPV

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
BARTOLINI Gilles

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMAN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
OCCELLI Didier

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
CHAILAN Adrien

Le Fugeret :
PELLEGRIN Jean

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
BERAUD Annabelle

Peyroules :
GUERIN Claude

Rougon :
MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :
CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:
EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :
CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :
LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chalvagne:
LEON Joël

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_21-DE

OBJET : Edition d'un livre sur les patrimoines de la CCAPV

Exposé

La Communauté de communes a été labellisée Pays d'Art et d'Histoire et a signé à cet effet une convention d'engagement le 9 janvier 2024 avec l'Etat, pour une période de 10 ans, visant à déployer une politique culturelle et patrimoniale orientée sur la valorisation de l'architecture et des patrimoines.

Dans le prolongement des travaux de la commission culture et patrimoine en date du 8 juillet 2026, il est proposé de développer un projet d'édition d'un livre sur les patrimoines de la CCAPV.

Les 4 objectifs principaux de cette édition sont de :

- Conforter l'image du territoire et valoriser le label Pays d'Art et d'Histoire ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire intercommunal tout en valorisant les identités plurielles ;
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la richesse et à la diversité des patrimoines ;
- Faire rayonner le territoire.

Les publics visés par cette édition sont essentiellement les habitants du territoire intercommunal, les habitants du Département des Alpes de Haute-Provence et des départements limitrophes, les visiteur et amateurs d'art et d'histoire.

Le livre sur les patrimoines de la CCAPV se composera de 5 parties :

- Une présentation du territoire : géologie, paysages, archéologie, traditions…
- Une présentation organisée en 4 vallées : Asse, Entre Vaïre et Var, Verdon des Cimes, Verdon des lacs et Gorges, avec une double page pour chacune des 41 communes.

Par ailleurs, le livre comportera des focus thématiques (lavande, châtaignes, pastoralisme, train des pignes, fêtes…), des focus sur des éléments emblématiques du territoire à la fois architecturaux et paysagers (citadelle d'Entrevaux, fort de Colmars-les-Alpes, Grès d'Annot, cathédrale de Senez, lac d'Allos, Gorges du Verdon…) et des paroles d'habitants.

Le positionnement éditorial de cette édition s'oriente vers un « beau livre », d'environ 220 pages, avec une mise en page aérée laissant la place aux textes explicatifs mais aussi aux photos et illustrations.

Le livre sera édité à 2500 exemplaires et mis en vente. Il est proposé que le prix de vente au public s'élève à hauteur de 29€, et le taux de remise accordé aux revendeurs à hauteur de 20% soit 5,80 €. Le prix de vente avec remise s'élève donc à 23,20€.

La CCAPV a fait appel à des prestataires pour l'accompagner sur les contenus (textes, photos, illustrations), les prises de vue, la conception, l'impression et la

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_21-DE

diffusion. Un contrat de coédition précise les droits et missions de chacun. Le coût de la réalisation de l'ouvrage s'élève à 49 250€ TTC (soit 39 440€ HT). Le prix de revient est de 19,70€.

Concernant la diffusion de l'ouvrage, la CCAPV se chargera de la diffusion, par vente directe ou par dépôt-vente, auprès des 41 communes et des boutiques d'Offices de Tourisme, des musées, des Maisons de Produits de Pays du territoire intercommunal. En outre, 500 exemplaires seront remis au coéditeur pour une diffusion locale et nationale en librairie, dans certains salons et autres points de vente, notamment dans le département des Alpes de Haute-Provence et les départements limitrophes du territoire intercommunal. Enfin, 300 exemplaires seront conservés à titre gracieux. Ainsi le montant des recettes attendues sur ce projet s'élève à 39 440 €.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'édition d'un livre sur les patrimoines de la CCAPV tel que présenté ci-dessus, tiré à 2 500 exemplaires, pour un coût de réalisation de 49 250 € TTC

- **DE FIXER** le prix de vente au public à 29 € TTC et la remise accordée aux revendeurs à 20 %, soit un prix de 23,20 € TTC

- **DE RESERVER** 300 exemplaires à une diffusion gratuite et de remettre 500 exemplaires au coéditeur pour sa diffusion

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 13 octobre 2026
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

Jean-Louis CHABAUD